

Fédération Syndicale Etudiante Unitaire et Laïque

<http://fseul.free.fr>

FSEUL

Immédiatement après sa prise de fonction en tant que président de la république, Nicolas Sarkozy annonce que la première réforme menée par son gouvernement sera celle de l'autonomie des universités. Le premier ministre, François Fillon la qualifie de « réforme fondamentale du quinquennat ». L'autonomie des universités est un axe central auquel est subordonné l'ensemble des attaques que le gouvernement Fillon prévoit de mener contre les droits des travailleurs et de la jeunesse.

En achevant la mise en concurrence des universités, la loi sur l'autonomie permet de détruire définitivement la reconnaissance des diplômes dans le code du travail et les conventions collectives. A cette réforme succédera donc logiquement la mise en place du contrat unique de travail qui officialise la précarisation de tous les salariés

et invalide le code du travail. Ceci dans l'objectif de **permettre aux employeurs de bénéficier d'une main d'œuvre très qualifiée, exploitable et payée au lance-pierre**. La réforme Pécresse signe la fin de l'université publique et amorce celle des droits des travailleurs !

LE GOUVERNEMENT FILLON ACHEVE LA DESTRUCTION/PRIVATISATION DE L'UNIVERSITE PUBLIQUE

Les jours de l'université publique sont comptés : l'autonomisation prévue par **la réforme Pécresse entérine le développement en France d'un enseignement supérieur à l'anglo-saxonne au sein duquel quelques facs d'élite privatisées se livrent une compétition acharnée**. Bien évidemment ces universités n'accueillent pas l'ensemble des étudiants du supérieur : seuls ceux qui peuvent se payer un cursus à plusieurs milliers d'euros y ont accès. Les autres sont contraint d'accepter une formation professionnalisante dans des établissements dépendants des investissements d'entreprises auxquelles ils délivrent une main d'œuvre spécifiquement qualifiée. Cette situation existe déjà de manière disparate en France (c'est le cas des Licence-pro), la réforme sur l'autonomie doit étendre et achever la privatisation de l'université.

La gestion privée de nos facs...

Un des éléments centraux du projet de loi est la question des financements de l'université. Plusieurs articles bâtissent l'autonomie budgétaire des universités qui auront désormais toute latitude pour organiser leur financement librement. Quel est l'objectif ?

L'autonomie budgétaire que confère ce texte aux universités les rendent totalement dépendantes des investisseurs privés et autres mécènes. Le conseil d'administration de la fac à toute latitude pour « demander à bénéficier de responsabilités et de

compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines » (Art 16 du projet de loi)

Durant la campagne présidentielle, Sarkozy a dit et répété que l'Etat investirait massivement dans l'enseignement supérieur. Effectivement **des financements publics sont prévus... pour les seuls pôles d'excellence**. Ceci dans le but d'achever la constitution de ces pôles et de leur mettre le pied à l'étrier pour leur entrée au sein du marché mondial de l'éducation. Pour les facs de seconde zone Sarkozy avait précisé que seules les universités qui accepteraient de se réformer bénéficieraient des deniers de l'Etat. C'est à dire que seules celles qui accepteront avec zèle leur privatisation recevront encore quelques crédits publics.

En accentuant le désengagement financier, le gouvernement pousse les universités à rechercher d'autres sources de financements, c'est à dire à démarcher les entreprises afin qu'elles investissent dans l'établissements. Nous parlons ici d'investissements, pas de don ou de cadeau. Une entreprise qui investit attend une contrepartie aux sommes engagées. Cette contrepartie est comprise dans la loi sur l'autonomie (Ce sont directement les entreprises qui siégeront dans nos conseils qui décideront du contenu de la formation, des prix à payer à l'inscription, et pour être certains que l'université leur soit bénéfique, ils décideront de quels

étudiants auront le droit de suivre leur cursus dans l'université.).

Aux investissements privés répond la professionnalisation des cursus. L'université est appelée à adapter son offre de formations aux entreprises qui la financent. Cela conduit au développement de cursus formant l'étudiant à un poste spécifique au sein d'une université spécifique : les cours sont dispensés par des professionnels, le nombre de stages exigés font de ces cursus des formations en alternance. **A l'issue de ces formations, nous seront « employables » uniquement dans l'entreprise qui aura financé la filière dans laquelle nous aurons « étudié ».**

Deuxième garantie donnée aux entreprises : une place de choix au sein des conseils d'administration. La loi sur l'autonomie prévoit une gestion véritablement entrepreneuriale de l'université : **le président devient un PDG qui siège et décide avec ses actionnaires.**

Les 84 universités françaises ne survivront pas toutes à cette réforme. Les facs implantées dans des régions économiquement dévastées, notamment par les conséquences de la régionalisation, ne pourront espérer trouver les entreprises susceptibles de les financer. Comment croire que des boîtes qui délocalisent leurs unités productions investiront au même endroit dans des facs, leurs futures unités de formation ? Aux fermetures d'usines vont succéder les fermetures de facs qui priveront d'avenir des milliers de jeunes. Que vont alors devenir les actuels 2 millions d'étudiants ?

... et la sélection accrue...

Le texte durcit la sélection des étudiants à l'entrée de la fac. Ainsi il inscrit dans la loi le processus d'« orientation active », contre lequel nous nous sommes battu cette année. C'est une sélection déguisée des lycéens avant même qu'ils n'obtiennent leur bac : *« Tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix, sous réserve d'avoir préalablement sollicité une préinscription de façon qu'il puisse bénéficier du dispositif d'information et d'orientation dudit établissement. »* (Art 17). C'est la

L'attaque que représente cette loi nécessite une lutte unitaire des tous les étudiants et de leurs organisations. C'est pourquoi **la FSEUL appelle aujourd'hui à l'unité d'action autour d'un seul mot d'ordre afin de sauver l'université publique :**

fin définitive du droit pour tous d'accéder à la filière et l'université de son choix ! En réalité ce ne sont plus les diplômés qui sanctionneront notre accession à une formation supérieure, mais les critères définis au sein des Conseils d'Administration, et donc des entreprises qui y siégeront !

... ne sont pas à négocier !

Devant un texte qui annonce la mort pure et simple de l'Université publique, les étudiants n'ont rien à négocier. Nous déplorons dès lors l'attitude irresponsable des organisations qui ont porté notre voix au ministère lors de la concertation. Le représentant de l'UNEF, B. Julliard, est sorti satisfait de ses entretiens, déclarant le 28 juin que *« Le texte était inacceptable il y a une semaine parce qu'il dénaturait le modèle universitaire français. Aujourd'hui, nous sauvons l'essentiel »*. Au vu du peu de modifications qui ont été apportées au texte, il est clair que **le gouvernement et ces syndicats sont tous d'accord sur un point : l'autonomie.**

Nous le répétons et nous insistons, l'autonomie c'est la privatisation, il n'y a rien à négocier dans ce texte ! Les syndicats étudiants se doivent d'aider dès à présent les étudiants à s'organiser pour combattre cette loi et demander son abrogation. **Les organisations doivent quitter les conseils d'administrations des universités :** on ne peut pas rester du côté des étudiants pour défendre leurs intérêts, tout en continuant à cogérer la pénurie et la sélection au sein de Conseils d'Administration de fac privées !

Notre victoire contre le CPE l'a démontré : **en nous organisant, en nous mobilisant tous ensemble, il est possible de faire reculer le gouvernement.** Aujourd'hui, il faut à tout prix faire barrage à cette dernière attaque contre l'université publique. Les mobilisations de l'année écoulée ont prouvé la détermination de la jeunesse et des travailleurs à défendre leurs droits.

ABROGATION DE LA LOI SUR L'AUTONOMIE DES UNIVERSITES !

Nous invitons tous les étudiants et lycéens conscients que seule la lutte et l'organisation paient, à rejoindre la Fédération Syndicale Etudiante Unitaire et Laïque afin de construire ensemble un outil au service de la défense inconditionnelle des droits et intérêts des étudiants. Pour un enseignement public, laïc et gratuit pour tous de la maternelle à l'université : **adhérez à la FSEUL !**

<http://fseul.free.fr>